

FEDERATION FRANÇAISE DE PETANQUE ET DE JEU PROVENÇAL

13 rue Trigance, 13002 MARSEILLE

Tél: 33 (0)4 91 14 05 80

ffjp.siege@petanque.fr



COMMUNIQUE

Afin de répondre aux diverses interrogations relatives à la décision de ne plus autoriser les Juniors à participer aux Championnats de France Seniors, le Comité Directeur Fédéral tient à préciser que :

« La question qui se pose à nous est : à quoi sert à ce jour la catégorie juniors, qui ne dure que 2 ans, si un junior peut jouer dès la première année les qualificatifs seniors ?

Par cette mesure la fédération entend « préserver et valoriser » la catégorie juniors, aujourd'hui partiellement désertée voire dépréciée, en obligeant à ce qu'ils privilégient leur propre championnat. Cette mesure devra inévitablement à l'avenir être accompagnée de créations de nouvelles compétitions destinées aux jeunes et notamment aux juniors, dans une période de l'année qui convient.

La F.F.P.J.P. tient à rappeler que **les juniors peuvent jouer toutes les compétitions**, Concours, Nationaux, Coupe de France, C.N.C., les championnats départementaux et régionaux etc... qui ne qualifient pas à un Championnat de France. **L'interdiction ne porte que sur la participation aux qualificatifs des Championnats de France Seniors existants.**

Enfin, la F.F.P.J.P. précise que les contraintes du calendrier doivent être comprises par tous et que l'alourdir (dans la période des Championnats) ne serait pas raisonnable.

Le Comité Directeur Fédéral sait écouter sa base et est toujours ouvert au dialogue. Ce point fera probablement l'objet de questions lors du prochain Congrès en janvier réunissant tous les dirigeants départementaux et régionaux, au moment du débat sur la politique sportive 'jeunes'. »

Le Comité Directeur Fédéral

N° Siret : 341 830 826 00036

